

L'an deux mil vingt et un, le 12 janvier à dix-sept heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

**Étaient présents :**

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1<sup>er</sup> adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2<sup>ème</sup> adjoint, Odile **BISSON** – 3<sup>ème</sup> adjoint, Arnaud **RAULINE**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Fabienne **LANDELLE**, Evelyne **VAUTIER**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

**Étaient excusés :**

Frédéric **FOSSEY**, Mathieu **LE RILLE**

Madame le Maire adresse ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux, et souhaite que les projets communaux se réalisent.

**1. Modification de l'ordre du jour**

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Modification budgétaire BP 71104 de 2020 (écriture de de stock)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée.**

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2020**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2020.

**Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.**

**3. Décision modificative BP 71104 de 2020**

Les crédits ouverts ne sont pas suffisants pour enregistrer les opérations de stock de fin d'année. Il convient de prendre une modification budgétaire.

Chapitre Articles	Désignation	Augmentation sur Crédits ouverts DÉPENSES	Diminution sur Crédits ouverts DÉPENSES
Fonctionnement Dépenses Chapitre 013 - Article 6032	Stock carburant	+ 15 412,13 €	
Fonctionnement Dépenses Chapitre 11 - Article 60221	Achat de carburant		- 15 412,13 €
		+ 15 412,13 €	- 15 412,13 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- Valide la décision modificative du BP 2020 71104 telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à faire passer les écritures comptables nécessaires à celle-ci.

**4. Offre de stage**

Suite à la labellisation de la commune en tant que "Territoires engagés pour la nature" obtenue en décembre 2020, un stagiaire pourrait nous accompagner pour la réalisation des actions inscrites dans notre candidature à l'appel à projets.

Objectif / Réalisation d'un état des lieux :

- Identification des parties prenantes biodiversité du territoire, rencontres et collecte de leurs données,
- Repérage des lieux stratégiques et notamment concernant :
  - la typologie des haies selon la base de données du PNR des marais du Cotentin et du Bessin,
  - les mares
- Analyse des données collectées : "points forts - points faibles"
- Identification des lacunes et des opportunités
- Rédaction de fiches thématiques [supports de connaissance de la biodiversité pour les habitants]
- Préconisations et propositions d'aménagement sur les lieux stratégiques

Coût pour la commune :

Gratification mensuelle : 591,51 €, ce qui représente un total de 3 549,06 € pour 6 mois (3,90 € / heure)

Début de stage : février ou mars 2021 / 35h par semaine

Arnaud RAULINE rejoint la réunion à 17h42 et participe à toutes les délibérations à partir de celle-ci.

La commission « Développement durable » s'est réunie et est favorable à ce stage, la commune n'ayant pas les ressources humaines en interne pour réaliser cet état des lieux. Ce stage servira de mémoire à la personne recrutée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte le recrutement d'un stagiaire aux conditions détaillées ci-dessus.**

## 5. Ma commune en transition : plan de financement prévisionnel

### Création d'un jardin des simples participatif et durable :

- Un jardin des simples éco-responsable

Réduire la consommation en eau potable au niveau des ateliers communaux évaluée à :

	conso en m3	dépense
2018	104	531,96 €
2019	68	374,65 €
2020	116	410,65 €

- Un jardin des simples intégrant l'économie circulaire

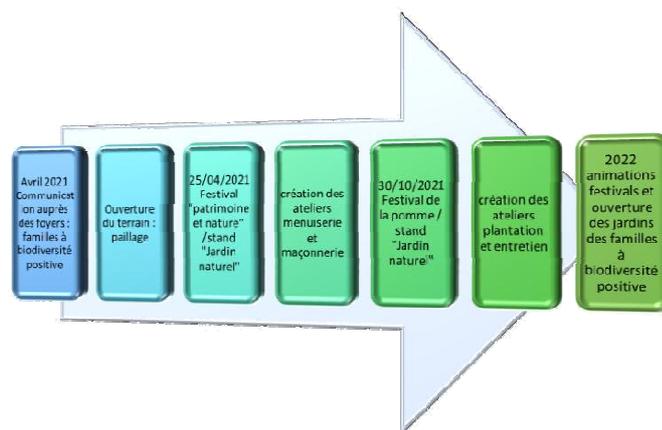
Récupération des matériaux issus du réaménagement du centre-bourg

- Un jardin des simples participatif et citoyen

Ateliers création de nichoirs et de boîtes à insectes

Ateliers maçonnerie : pose des bordures

Ateliers jardiniers : plantation et entretien



### Randonnée biodiversité :

Les éco-délégués du collège Octave Mirbeau deviennent ambassadeurs de la biodiversité sur la commune de Trévières

- Préparation d'un parcours et pédagogie avec le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- Thématiques de découverte avec des experts de la nature
- Randonnée d'une demi-journée conduite par les élèves ouverte à tous publics : élus, habitants, résidents, ...
- Vidéo réalisée par les élèves

Date à déterminer en avril 2021

DÉPENSES	RECETTES			
Jardin des simples	15 750.00 € HT	18 900.00 € TTC	PNR des Marais	13 000.00 €
Randonnée « biodiversité » / réception et communication	500.00 € HT	600.00 € TTC	Commune de Trévières	6 500.00 €
	16 250.00 € HT	19 500.00 € TTC		19 500.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel et la réponse à l'appel à projet du PNR, « ma commune en transition », pour les actions « Jardin des simples » et « Randonnée biodiversité ».**

### Fleurissement pour l'année 2021 :

Objectifs :

- Empêcher le stationnement des véhicules sur les trottoirs
- Embellir la commune
- Limiter l'entretien, l'arrosage et le temps à y consacrer
- Favoriser la biodiversité
- Végétaux certifiés « Fleurs de France » et ayant le label « Plantes bleues »
- Prétendre au label « Villes et villages fleuris d'ici quelques années

Le coût par bac serait d'environ 206,74 € TTC soit 2 480,88 € TTC pour 12 bacs (matériaux + végétaux).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, valide le fleurissement des bacs pour l'année 2021.**

## 6. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2021

Rappel des dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale et en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au

*budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisations de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Vu le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2020 d'un montant s'élevant à 1 402 953,11 € (chapitre 21),

Vu les opérations actuellement en cours et conformément aux textes applicables,

Madame le Maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 350 738,28 € (soit 25 % des 1 402 953,11 €) et rappelle que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2021, aux opérations prévues.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :**

- **Autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 350 738,28 € (soit 25 % des 1 402 953,11 €),**
- **Dit que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2021, aux opérations prévues.**

#### **7. Enveloppe budgétaire 2021 pour la culture**

La commission finances s'est réunie pour déterminer le montant d'une enveloppe de crédits dédiée à la culture. En effet, cet élément est essentiel pour permettre à la commission culture de travailler sur la programmation de spectacles, soirées théâtre, concert etc. L'enveloppe proposée est de 14 000,00 € pour la programmation des spectacles + 6 000,00 € pour les réceptions (vins d'honneur)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, valide une enveloppe budgétaire de 14 000,00 € dédiée à la culture et de 6 000,00 € pour les réceptions, laquelle sera inscrite au BP 2021, à l'article 6232.**

#### **8. Décision modificative BP 2020 71100 (Commune)**

Dans le cadre de la CLECT, la commune reverse des attributions de compensations à Isigny-Omaha Intercom.

La mensualité de décembre 2019 a été mandatée en 2020 et le solde à l'article 739211 n'est pas suffisant pour mandater la mensualité de décembre 2020. Il convient de prendre une modification budgétaire.

Chapitre Articles	Désignation	Augmentation sur Crédits ouverts DÉPENSES	Diminution sur Crédits ouverts DÉPENSES
Fonctionnement Dépenses Chapitre 014 - Article 739211	Prélèvements pour reversements de fiscalité	+ 373,42 €	
Fonctionnement Dépenses Chapitre 67 - Article 678	Autres charges exceptionnelles		- 373,42 €
		+ 373,42 €	- 373,42 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Valide la décision modificative du BP 2020 71100 telle que décrite ci-dessus,**
- **Autorise Madame le Maire à faire passer les écritures comptables nécessaires à celle-ci.**

#### **9. Indemnisation de commerçants suite aux travaux**

Une procédure d'indemnisation amiable des commerçants suite aux travaux d'aménagement du bourg est en cours et 2 dossiers ont été déposés. Pour rappel, l'intervention de Monsieur MOQUET de la CCI a été acceptée lors de la réunion du conseil municipal du 06/11/2020 pour un coût de 1 020,00 €.

- Si la période de référence retenue est N-1 : L'Encrier = 544 € / Le Dénicheur = 433 €

- Si la période de référence retenue est la moyenne des 2 dernières années : L'Encrier = 353 € / Le Dénicheur = 301 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Choisit de retenir la période de référence N-1 et les indemnités correspondantes,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les protocoles d'accord avec les 2 commerçants concernés et tous les documents nécessaires au versement des indemnités.**

#### **10. Défibrillateurs : devis**

LOCATION	LIFE AZ		DEFIBTECH			
	Paiement annuel	Total sur les 5 ans de contrat	Paiement en 1 fois pour 5 ans	Montant mensuel	Total annuel	Total sur les 5 ans de contrat
4 DAE	2 000,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €	45,00 €	2 160,00 €	10 800,00 €
Maintenance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Boitier intérieur ouvert	100,00 €	300,00 €	300,00 €			
Boitier intérieur fermé	150,00 €			Inclus	Inclus	Inclus
Boitier extérieur chauffé (nécessite un branchement électrique)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	8,00 €	96,00 €	480,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 800,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>			<b>11 280,00 €</b>

Le devis de Monsieur GIRARD pour la réalisation d'un branchement électrique s'élève à 453,35 € HT (544,02 € TTC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Choisit de retenir l'offre de l'entreprise LIFE AZ, entreprise normande, pour la location des défibrillateurs, avec paiement en une seule fois d'un montant de 8 000,00 € HT,**
- **Accepte le devis de Monsieur GIRARD d'un montant de 453,35 € HT (544,02 € TTC),**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette location.**

#### **11. Distributeur de sacs à déjections canines : devis**

Un devis a été demandé à l'entreprise SEPRATIK pour la fourniture d'un distributeur de sacs à déjections canines qui serait installé dans le bourg. 5 distributeurs sont déjà installés à divers endroits de la commune. Ce devis s'élève à 455,00 € HT soit 546,00 € TTC. Loïc PERIOT suggère de le choisir en coloris gris anthracite.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Accepte le devis de l'entreprise SEPRATIK d'un montant de 455,00 € HT soit 546,00 € TTC,**
- **Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.**

#### **12. Local au RDC de la maison des associations : devis pour mise en conformité de l'électricité et mise en location**

Le local utilisé pour les archives médicales de Monsieur VARANGOT a été libéré. Il pourrait être utilisé pour les besoins des locataires ou de la commune. La mise en conformité de l'installation électrique est nécessaire. Un devis a été demandé à Monsieur GIRARD :

Raccordement au compteur des locataires : 1 045,50 € HT (1 150,27 € TTC)

Raccordement au compteur de la cousette : 1 144,63 € HT (1 373,80 € TTC)

En cas de mise à disposition des locataires, il convient de déterminer le montant du loyer mensuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :**

- **Choisit de retenir le devis de Monsieur GIRARD d'un montant de 1 045,50 € HT (1 150,27 € TTC) si les locataires sont intéressés par la location du local,**
- **Fixe le montant du loyer mensuel à 20,00 €,**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux et à la mise en location du local.**

#### **13. Convention de participation au financement des travaux sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du bourg (Isigny-Omaha Intercom / Trévières) : avenant**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la délibération n°2019-64 du 12 avril 2019 a autorisé la signature d'une convention financière entre la Communauté de communes et la commune de Trévières pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Comme il s'agit d'une opération sous mandat (la Communauté de communes réalise les travaux sur le réseau d'eaux pluviales qui ne sont pas de sa compétence pour le compte de la commune) le remboursement du FCTVA doit être demandé par la commune.

En conséquence, il y a lieu de modifier l'article 4 de la convention comme suit :

Article 4 : règlement des prestations :

« 1/ Modalités de financement

La Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, dans le cadre du marché, règlera les factures aux entreprises et au maître d'œuvre.

La commune de Trévières remboursera à la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, le montant total des travaux et de maîtrise d'œuvre du poste « Assainissement des eaux pluviales », moins les éventuelles subventions accordées.

À titre indicatif, selon l'estimatif établi par le maître d'œuvre, la commune devrait rembourser à la communauté des communes : 360 916,64 € TTC – subventions (estimées à 201 814,45 €) = 159 102,20 € TTC

Le montant du remboursement de la commune sera ajusté en fonction des travaux réalisés et du montant des subventions réellement accordées sur les travaux et la maîtrise d'œuvre.

#### 2/ Modalités de versement de la participation communale

La commune se libérera de ses obligations par le règlement de sa participation financière de la façon suivante :

Un premier versement de la commune de Trévières correspondant à 80% du montant TTC des travaux diminué du montant des subventions attendues sera sollicité par la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, après règlement des factures correspondant à ces travaux.

Cette demande de versement sera justifiée par un état des dépenses réalisées visé par le comptable payeur.

Le versement du solde par la commune interviendra une fois l'opération soldée et l'encaissement des subventions par la Communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.**

#### **14. Convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs (Département du Calvados / Collège Octave Mirbeau / Trévières) : avenant**

Au titre de l'indemnisation de la commune par le Département pour la mise à disposition d'équipements sportifs pour la pratique de l'EPS par les collégiens, un avenant a été préparé par le Conseil Départemental pour actualiser la répartition entre les différents propriétaires d'équipements sportifs :

Isigny-Omaha Intercom / gymnase 87,5%

Trévières / stade municipal 12,5 % (ce qui représente 1 048 € pour l'année scolaire 2019/2020)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.**

#### **15. Contrat d'entretien des cloches et du parafoudre de l'église : renouvellement**

L'entreprise BIARD ROY en charge de l'entretien des cloches et du parafoudre de l'église nous a transmis une proposition de renouvellement des contrats arrivés à leur terme le 31/12/2020 (du 01/01/2021 au 31/12/2024).

Cloches (4 cloches, 4 appareils de mise en volée, 4 appareils de tintement et 1 tableau de commande) : 230,00 € HT / an

Protection contre la foudre (1 paratonnerre, 2 descentes et 1 parafoudre) : 100,00 € HT / an

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :**

- **Accepte la proposition de renouvellement des contrats d'entretien de l'entreprise BIARD ROY,**
- **Autorise Madame le Maire à signer ces contrats d'entretien.**

#### **16. Demande des éco-délégués du collège Octave Mirbeau**

Les éco-délégués du collège Octave Mirbeau ont fait un courrier de demande à la mairie pour l'installation d'une corbeille de recyclage et d'un cendrier aux abords de l'abri de bus, place des écoles.

Le coût d'une corbeille sélective, identique à celle installée dans le bourg, est de 1 505,00 € HT. Celui d'un cendrier, même modèle que celui à l'entrée de la mairie et de la salle des fêtes, est de 120,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :**

- **Accepte l'acquisition d'une corbeille sélective et d'un cendrier de rue, en prévoyant une communication sur les dangers du tabagisme (un courrier de réponse va être fait aux éco-délégués pour leur demander l'emplacement qu'ils préfèrent pour l'installation des équipements et leur participation à cette communication),**
- **Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ces acquisitions.**

#### **17. Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : désignation de représentants (1 titulaire / 1 suppléant)**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » sera prochainement invité à se réunir. Ce site est placé sous la maîtrise d'ouvrage du PNR dont le mandat est arrivé à expiration et doit être renouvelé, ainsi que celui du président du CoPil, Monsieur Jean-Michel Green.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, désigne ses représentant au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » :**

- **Titulaire : Loïc PÉRIOT**
- **Suppléant : Arnaud RAULINE**

## 18. Petites villes de demain

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le lancement de Petites villes de demain intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance de 100 Mds €, dont une partie importante des crédits est territorialisée.

Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités.

Aussi, les 1 000 territoires engagés dans Petites villes de demain sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

À ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**

La candidature de Trévières a été retenue et est jointe en annexe de ce compte-rendu.

## 19. Adressage

Loïc PÉRIOT : la pose de la signalisation est terminée. Un problème d'approvisionnement a empêché l'entreprise d'utiliser les bonnes visseries. Un tour de la commune va être effectué avec l'entreprise pour remédier aux soucis rencontrés (rouille, plaque abîmée, etc.). Les plaques de numéros de rue ont été distribuées pour la moitié lors des permanences, leur distribution se poursuit en mairie.

## 20. Compte-rendu des commissions

Odile BISSON : Commission culture :

Le projet « Éducation à l'image » avec les élèves du collège a commencé le 12/01/2021

Samedi 27 ou dimanche 28/02 : Pièce de théâtre « Potiche » du théâtre de Liens

08/03 : Pièce de théâtre « Femmes fidèles » en partenariat avec IOI à l'occasion de la journée de la femme, conférence de presse avant cette représentation.

25/04 : Festival de printemps « patrimoine et jardins » : atelier jardin des senteurs (lien entre le patrimoine et la biodiversité), animations culturelles des associations, concours photos « nature et patrimoine » avec expo photos sous la halle (afficher des photos de portraits « il/elle avait 20 ans en ... » dans Trévières), concert de jazz, invitation à l'ouverture des jardins privés, collection de véhicules des années 50, randonnée ornithologique, exposition sur les oiseaux dans la salle des mariages, visite de Trévières avec des guides normands, etc.

L'outil informatique proposé par Sophie aux associations pour enregistrer leurs manifestations va être retravaillé.

06/2021 : projection du court-métrage réalisé par les collégiens

07-08/2021 : marchés d'été avec l'association « festival de la pomme »

Proposition de pièces de théâtre : « Charlotte, l'histoire d'une petite pomme », « Quel Molière »

Dernier weekend d'octobre : festival de la pomme.

Novembre : Projet de concours sur le festival du court-métrage « Éducation à l'image » des collégiens.

Spectacle pour les enfants, ados à prévoir.

Tiers-lieux, micro-foies : des réunions spécifiques vont être organisées.

Les boîtes à livres sont en cours de fabrication.

Loïc PÉRIOT : 1<sup>er</sup> COPIL du PAT : Une vingtaine de participants représentant l'ensemble des partenaires impliqués sur le sujet de l'alimentation (financeurs, collectivités territoriales, etc.) était présente. L'objectif de la mission que Trévières s'est donnée est de faire un état des lieux de l'existant. L'équipe projet est très dynamique, avec une grande volonté de partage et de faire participer les habitants. Les grandes étapes : suivi régulier avec des étapes intermédiaires sur une durée de 3 mois. Une assemblée citoyenne va être constituée, les agriculteurs vont être consultés, les pêcheurs également. Notre projet va s'intégrer dans un projet plus global. Une communication va être faite en commun avec Bessin Urbanisme pour que les habitants du territoire comprennent bien la démarche.

La gestion des déchets est un sujet qui nécessite des réflexions approfondies (ramassage du recyclage insuffisant).

Mise à disposition d'une poubelle pour les résidences secondaires ? Leur départ ne correspond pas nécessairement avec le jour de collecte des ordures ménagères et le problème est régulièrement évoqué.

Evelyne VAUTIER : SIVOM : 294 828 m<sup>3</sup> d'eau vendue en 2020. Environ 40 % de perte d'eau suite à des fuites importantes. L'une d'elles vient d'être réparée, suite à des investigations difficiles (pas d'eau en surface). Prix de l'eau 1,50 € le m<sup>3</sup> / 20 € l'abonnement au semestre.

## 21. Questions diverses

- ✓ Délégations exercées : Acceptation devis ECR Environnement pour étude géotechnique / vente terrain micro-crèches : 850,00 € HT
- ✓ Contacts pris avec des maîtres d'œuvre pour les équipements sportifs : 1<sup>er</sup> rendez-vous mardi 12 janvier 2021
- ✓ Réponse du Département pour demande de subventions : faire une demande d'APCR
- ✓ Rendez-vous avec Monsieur THOMINES et Madame GADY-DUQUESNE le 15 janvier 2021 pour le gymnase du collège Octave Mirbeau
- ✓ Début de travaux du logement de la caserne le 18 janvier 2021
- ✓ Inauguration de la maison France Services le 21 janvier 2021
- ✓ Travaux portail gendarmerie fin janvier/début février 2021
- ✓ Réflexion pour les vœux 2021 aux agents : connaissance réciproque des élus/agents
- ✓ Françoise LE MARQUAND : interrogation sur la circulation rue Bernard Anquetil / sortie de rue de la brocante du Dénicheur. Réponse : cette voie n'est pas un parking mais une rue donc la priorité à droite est la règle.
- ✓ Loïc PÉRIOT : l'éclairage le matin place des écoles semble moins intense qu'avant. Sandra LÉNAULT a noté également cette baisse d'intensité qui couplé à la fermeture du dépose-minute pose problème pour la sécurité des enfants. Elle demande s'il serait possible de le ré-ouvrir ? Réponse : Le plan vigipirate est toujours d'actualité et le mauvais usage du dépose-minute (stationnement des véhicules) oblige à sa fermeture. Le SDEC va être questionné sur la baisse d'intensité de l'éclairage public.
- ✓ Sandra LÉNAULT : pas de corbeille de déchets et de bancs aux abords de l'épicerie. Les barrières du marché ont de nouveau été installées à partir de 14h le jeudi. Réponse : Les bancs sont en restauration à l'atelier, ils vont être réinstallés au printemps. Les agents communaux posent les barrières en attente le jeudi, elles ne sont pas mises de façon à fermer le parking.

Quelques dates :

Fixer date réunion pour réflexion sur les bâtiments communaux : entretien, conservation, occupation – 26/01 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

**La prochaine réunion est fixée au mardi 16 février 2021 à 18h00**

**Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :**

1. Modification de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2020
3. Décision modificative BP 2020 71104 (station-service)
4. Offre de stage
5. Ma commune en transition : plan de financement prévisionnel
6. Fleurissement pour l'année 2021
7. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2021
8. Enveloppe budgétaire 2021 pour la culture
9. Décision modificative BP 2020 71100 (Commune)
10. Indemnisation de commerçants suite aux travaux
11. Défibrillateurs : devis
12. Distributeur de sacs à déjections canines : devis
13. Local au RDC de la maison des associations : devis pour mise en conformité de l'électricité et mise en location
14. Convention de participation au financement des travaux sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du bourg (Isigny-Omaha Intercom / Trévières) : avenant
15. Convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs (Département du Calvados / Collège Octave Mirbeau / Trévières) : avenant
16. Contrat d'entretien des cloches et du parafoudre de l'église : renouvellement
17. Demande des éco-délégués du collège Octave Mirbeau
18. Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : désignation de représentants

**Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :**

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 <sup>er</sup> adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 <sup>ème</sup> adjoint	Odile BISSON 3 <sup>ème</sup> adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale